



Commune de SOTTEVAST

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIIN 2021

Date de convocation : 14 juin 2021
Date d'affichage : 14 juin 2021
Nombre de conseillers : en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15 dont 3 Pouvoir-(s)

L'an **deux mille vingt et un**, le **23 juin** à 20h, le Conseil Municipal de SOTTEVAST, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre TOLLEMER**, Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art.L2121-7 à 2121-34).

ETAIENT PRESENT-E-S :

M. Jean-Pierre TOLLEMER, Maire,
Mme Christiane LAISNEY, M. Marc LALANDE, Mme Françoise BAILEY, M. Richard CORNILLE, adjoints,
Mme Catherine DUCHEMIN, Mme Sandrine MOUCHEL LAUNEY, M. Emmanuel SANSON, Mme Victoria GREARD, M. Thierry LE FORESTIER, M. Jean-Paul LEFORESTIER, M. Jean-Marie BOSQUET

ETAIENT ABSENT-E-S EXCUSE-E-S : Mme Sophie LETERRIER (pouvoir à Sandrine MOUCHEL LAUNEY) M. Mickaël LELONG (pouvoir à Richard CORNILLE) M. Mathieu BOUGIS (pouvoir à Jean-Pierre TOLLEMER)

Formant la majorité des membres en exercice

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. Thierry LE FORESTIER est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la précédente réunion, lequel est approuvé et signé des membres présents.

Procès-verbal d'installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission.

Madame Alicia LE BORGNE, élue de la liste «Ensemble pour Sottevast », suite au scrutin du 28 juin 2020 a transmis sa démission de sa fonction de conseillère municipale, par courrier reçu en mairie le 1^{er} juin 2021.

Conformément à l'article L270 du Code Électoral «*Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette dernière liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit* ». La réception de la démission d'un conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste.

Compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 28 Juin 2020 et de la démission ci-dessus enregistrée, **Monsieur Jean-Marie BOSQUET** est installé en qualité de conseiller municipal en remplacement de Madame Alicia LE BORGNE.

Décisions

DCM 31 - Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU la délibération n°20-464 du 9 octobre 2020 lançant la démarche en vue de l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2021 ;

Considérant

- que l'instruction budgétaire et comptable M57 a été conçue pour permettre d'améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux ;

- que l'instruction M57 est la seule instruction intégrant, depuis 2018, les dernières dispositions normatives examinées par le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP) ;

- qu'une généralisation de l'instruction M57 à toutes les catégories de collectivités locales devrait intervenir au 1er janvier 2024 ;

- qu'en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 106, les collectivités qui le souhaitent ont la possibilité d'anticiper l'échéance du 1er janvier 2024 en optant pour le cadre budgétaire et comptable M57 ;

- qu'il apparaît pertinent, pour la commune de SOTTEVAST, compte-tenu d'une part de l'intérêt d'utiliser une nomenclature budgétaire et comptable renouvée, et d'autre part du calendrier budgétaire 2021, d'adopter la nomenclature M57 au 1er janvier 2022 ;

- que conformément à l'article 1 du décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, la Région a sollicité l'avis du comptable public, et que cet avis est favorable (lettre de M. Le comptable Public de Valognes en date du 6 avril 2021) ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **d'appliquer** à partir du 1er janvier 2022 l'instruction budgétaire et comptable M57 par nature ;
- **de charger** le maire de prendre toutes mesures utiles pour la mise en place du marché communal.

DCM 32 – Décision modificative budgétaire n° 1 - 2021

La première facture de maîtrise d'œuvre d'un montant de 4 200 € pour la couverture de la salle de sports a été mandatée fin 2020 au compte 2188-46.

Il a lieu de transférer cette opération au compte 21318 – 46, compte utilisé pour l'opération d'ensemble des travaux de couverture, par l'opération d'ordre budgétaire suivante :

- mandat au compte 21318-46 chap 041 : 4 200 €
- titre au compte 2188-46 chap 041 : 4 200 €

Les crédits prévus au chapitre 041 étant insuffisants, une décision modificative budgétaire est nécessaire, par virement de crédits comme suit

Compte 020, dépenses imprévues : - 4 200 €

Compte 21318-46 chap 041 : + 4 200 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **autorise** le maire à procéder à cette modification budgétaire

DCM 33 – Adhésion à la prestation « Etude des droits à chômage » du Centre de Gestion

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue le calcul des allocations chômage pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service,

Devant deux cas de prise en charge obligatoire de l'Aide au retour à l'emploi par la commune, il y a nécessité de demander au Centre de Gestion de traiter les dossiers de demande d'allocations chômage ainsi que d'en assurer le suivi.

S'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il convient de passer une convention entre la commune et le Centre Départemental de Gestion, lequel propose deux options au coût par dossier :

Option 1 : Étude et simulation du droit initial à indemnisation chômage, sans le suivi	135 €
Option 2 : Forfait « droit initial + suivi » comprenant : - étude et simulation du droit initial à indemnisation chômage - étude et simulation du droit en cas de reprise, de rechargement des droits - étude et simulation du droit en cas de cumul de l'allocation chômage avec les revenus d'une activité reprise - réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC	165 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide

- **De recourir** aux services du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche pour sa prestation d' « Etude des droits à chômage »,
- **De retenir** l'option n°2 proposée par le Centre de gestion, soit une prestation forfaitaire de 165 € par dossier,
- **D'autoriser** le Maire, à signer la présente convention et à prendre toutes mesures pour mettre en œuvre cette décision.

DCM 34 : Demande de subvention organisation de courses cyclistes

1 - Amicale Cycliste les 3 jours de Cherbourg

La 41^{ème} édition des « 3 jours de Cherbourg », épreuve cycliste élite nationale par équipe en 3 étapes, aura lieu les vendredi 3, samedi 4 et dimanche 5 septembre 2021.

Il est prévu que la commune soit traversée par cette course le samedi 4 septembre avec la tenue d'un sprint « point chaud »

L'amicale organisatrice sollicite une participation financière **de 300 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Considérant la renommée de cette course sur le nord cotentin,

- **Autorise** le Maire à mandater la somme de **300 €** à l'Amicale Cycliste des 3 jours de Cherbourg

2- Club VCC des Pieux « Prix des artisans et commerçants de Brix »

Cette course organisée le Dimanche 18 juillet de 12h à 19h par le club VCC de Les Pieux passera sur Sottevast. Départ de BRIX, vers St JOSEPH puis SOTTEVAST, rte de Valognes, rte de Brix.

Une subvention est également demandée par les organisateurs sous forme de prime au classement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Considérant l'animation que procure une course cycliste dans une commune

- **Autorise** le Maire à mandater la somme de **250 €** au profit du club VCC de Les Pieux, correspondant à une prime au classement

DCM 35 : Demande de subvention Les Bouts Entrain

Les Bouts Entrain forment un groupe de musique de chants marins, de musique celtique et traditionnelle dont le siège social est à Cherbourg en Cotentin et dont le Président M. PREVET est domicilié à SOTTEVAST.

Vu les annulations successives des concerts depuis 1 an ½, dues à la pandémie et afin d'aider à l'entretien du matériel de sonorisation et instruments de musique, cette association sollicite une subvention de **400 €**

Bien que le siège social de cette association ne soit pas basé sur la commune mais sensible à l'émergence de l'animation culturelle sur son territoire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Décide** de surseoir à la décision
- **Invite** cette association à revenir vers lui à l'occasion d'une prestation du groupe qu'elle envisagerait de programmer sur la commune, à l'instar d'autres ensembles musicaux accueillis

DCM 36 : Financement des animations du marché hebdomadaire

A l'issue des démarches réglementaires plus longues que prévu vu l'attente des avis des autorités extérieures, le lancement du marché a été retardé. Par ailleurs, il débute avec peu de commerçants, certains s'étant désengagés. Cependant, les contacts se poursuivent. Les « P'tits Sots » ont accepté d'apporter leur aide pour animer ce premier marché en acceptant de tenir un stand de grillades et boissons. Ce 1^{er} marché aura donc lieu vendredi prochain 25 juin de 16h à 20h. Le groupe de musique LEG est retenu pour en effectuer l'animation pour un prix de **200 €**.

La Commission Vivre ensemble prévoit ponctuellement des animations du marché en faisant appel à des groupes musicaux ou autres spectacles de rue.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **autorise** le maire à mandater le coût de ces prestations ponctuelles sur avis de la Commission Vivre ensemble, sous réserve d'en informer postérieurement le conseil municipal.

DCM 37 : Demande financière d'aide sociale

Monsieur le Maire expose la demande de participation financière au séjour adapté au handicap, d'une personne domiciliée sur la commune, du 14 au 21 août encadré par l'APEI de la Manche (ex Papillons blancs). Le coût de ce séjour en gîte, s'élève à 950 €.

Il est proposé que la commune participe à hauteur de 200 € maximum, vu la situation particulière du handicap. Le Comité communal d'action sociale a été saisi concernant ce dossier et la majorité est favorable à l'attribution d'une participation de 200 €

Il est demandé au conseil municipal d'en délibérer

Le Conseil Municipal, à 8 Pour 200 € et 7 pour un montant inférieur,

- **Attribue** une aide financière de **200 €** au profit de cette personne
- **Autorise** le Maire à la mandater.

Rapport des décisions du maire dans le cadre de ses délégations depuis la dernière séance

Acquisition du désherbeur mécanique : devis signé pour 3 202 € HT

Devis Geomat : plans topographiques et bornages pour construction nouveau restaurant scolaire : 3 300 € HT

Avancements des dossiers et informations diverses

1- **Communication - Social** : *Christiane LAISNEY*

- ↳ Modalités RDV nouvelle assistante sociale du Comité Médico-Social – rencontre prévue prochainement – assistance aux démarches APA, inscriptions Ehpad, orientations pour les aidants

2- **Travaux** : *Marc LALANDE*

- ↳ **Salle de sports** : une sujétion technique imprévue oblige l'intervention en urgence d'un électricien pour démonter les câbles électriques puis remontage après intervention sur la couverture- attente des devis - le chantier ne devrait pas subir de retard. Par ailleurs, une intervention mineure sur la charpente pour soutenir les rampes de gaz est indispensable

Thierry LE FORESTIER s'étonne que le comité de pilotage n'en ai pas été informé et souhaite que le suivi des travaux soit communiqué. Jean-Pierre TOLLEMER s'en excuse mais indique cependant que chacun peut assister aux réunions de chantier chaque mercredi à 9h30. Par ailleurs, les comptes rendus seront transmis systématiquement au comité de pilotage.

- ↪ La cité des Chênes bénéficie désormais de la collecte des ordures ménagères en porte à porte.
- ↪ Les colonnes de douche des vestiaires foot ont été remplacées
- ↪ Les trois stations canines sont en cours d'installation (Près du Citypark, Plage verte et lotissement Théodore Lerouillois.
- ↪ Les travaux de la porte de secours du local technique de la salle ERS vont commencer lundi prochain
- ↪ Repérage des DECI (défense extérieure contre l'incendie) avec M. Sanson de la SAUR. Quatre secteurs sont moins desservis – Etude en cours.

3- **Scolaire** : Françoise BAILEY – Sandrine MOUCHEL LAUNEY

- ↪ Les effectifs de rentrée de septembre de l'école maternelle semblent plus élevés que cette année.
- ↪ Rencontre des jeunes en cours, postulant pour le service civique.
- ↪ Remise des dictionnaires aux élèves de CM2 le 1er juillet – il est proposé que la commune offre une calculette (15 €) à chaque enfant entrant en 6ème. Accord unanime du conseil.

4- **Sports et animations** : Richard CORNILLE

↪ Animations

- ⇒ Prise en charge par la commune de la location d'un bloc sanitaire mobile pour l'apéro concert du 13 juillet organisé par les P'tits Sots, vu l'indisponibilité de la salle de sports (400 €)
- ⇒ Conseil des Jeunes : mise en place d'un comité de pilotage en septembre prochain afin que le Conseil des Jeunes puisse être actif dès janvier 2022.
- ⇒ Suite de la commission réunissant les associations non sportives : réelle envie de reprise des activités- évocation du transport des personnes se rendant au club des aînés. La commune n'a pas la compétence transport. Voir si possibilité de former un réseau de chauffeurs bénévoles, au sein des associations.
- ⇒ L'APE la Récré Sottevastaise organise une soirée jeux pour enfants vendredi 2 juillet, sur la plage Verte

↪ Bibliothèque

- ⇒ Spectacle organisé dans le cadre du festival de contes « Histoires d'en découde » le Dimanche 10 octobre à 10h30 à la bibliothèque « Poulette » Delphine GARCZYNSKA. Participation de la commune 400 € + frais de restauration et hébergement de l'artiste. Frais de déplacement et communication //la BDM

5- **Infos diverses** : Jean-Pierre TOLLEMER

- ↪ Renouvellement de mobilier à prévoir au service administratif (*aménagement de 2 bureaux*)
- ↪ Sécurisation agglomération « La Laiterie » : rencontre avec M. MANQUEST, DRD reprenant le dossier. Projet finalisé fin juin. Par ailleurs, le sujet de la sécurisation / aménagement du centre bourg a été abordé et prochainement mis à l'étude.
- ↪ Information de la cession du salon de coiffure à Mme Marie-Monise BOYELDIEU qui deviendra locataire de la commune à compter du 1^{er} juillet – reprise du bail commercial
- ↪ Information accord de la CA du Cotentin pour vente d'une parcelle de la ZA de la Galanderie à MD Menuiserie (maisons ossature bois) – projet de construction d'un bâtiment de 400 m²
- ↪ Dossier d'aménagement de l'éclairage public « Parking salle de l'Elan Rural » reçu ce jour. Décision en Septembre concomitamment avec l'installation d'une borne de recharge électrique.
- ↪ Calendrier des réunions CM du 2^{ème} semestre 2021
- ↪ Embauche faite d'un saisonnier au service technique à compter du 5 juillet pour deux mois.

Le Maire,
Jean-Pierre TOLLEMER

Séance levée à 22h15

La Secrétaire de séance,
Thierry LE FORESTIER